

SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

eau potable : Régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	8
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	9
1.6.	Eaux traitées.....	10
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	10
1.6.2.	Production	10
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	12
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	13
1.6.5.	Autres volumes.....	14
1.6.6.	Volume consommé autorisé	15
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	15
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Recettes.....	18
3.	Indicateurs de performance	19
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	19
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	19
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	21
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	21
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	22
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	23
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	23
4.	Financement des investissements	25
4.1.	Branchements en plomb.....	25
4.2.	Montants financiers.....	25
4.3.	État de la dette du service	25
4.1.	Amortissements	25
4.2.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	26
4.3.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aisy-sur-Armançon, Ancy-le-Libre, Chassignelles, Cruzy-le-Châtel, Cry, Fontaines-les-Sèches, Gigny, Gland, Jully, Nuits, Perrigny-sur-Armançon, Pimelles, Rugny, Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, Stigny, Villon
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 6 716 habitants au 31/12/2023 (2 542 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5079 abonnés au 31/12/2023 (5087 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

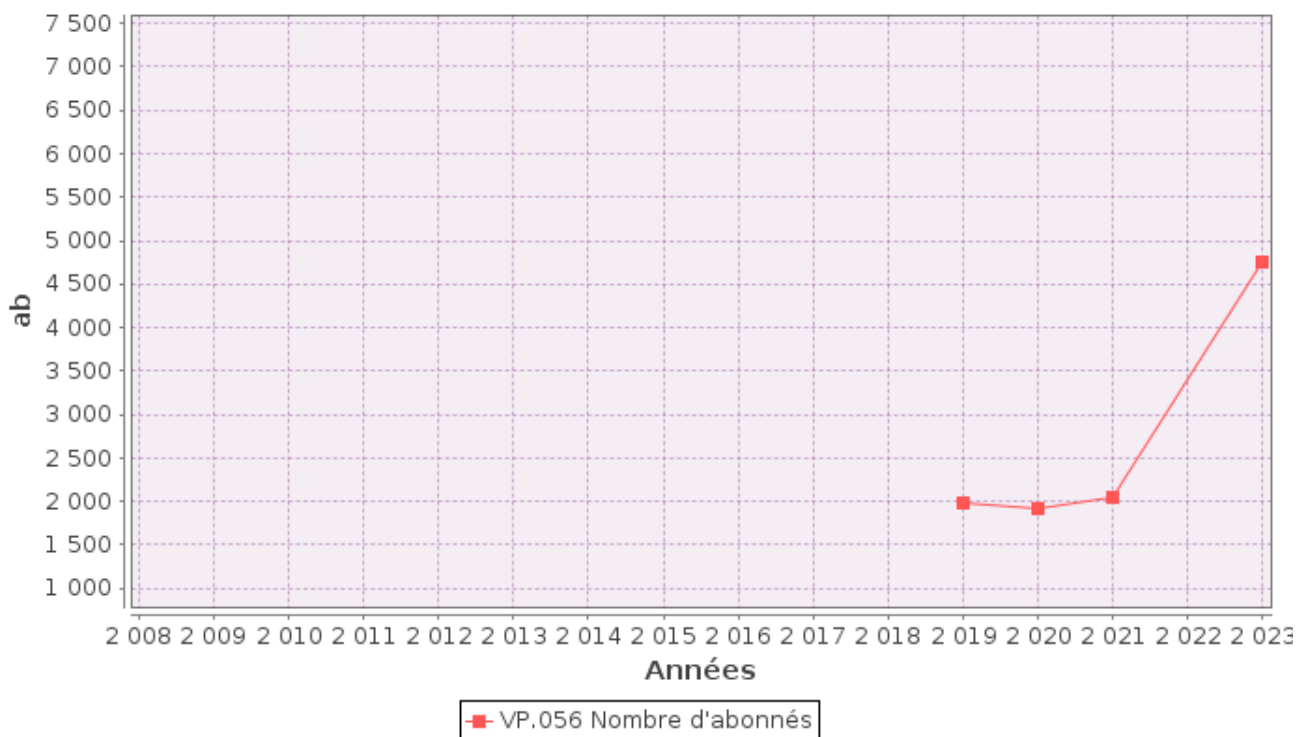
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	169			171	1,18%
Ancy-le-Libre	134			134	0,00%
Argenteuil-sur-Armançon	171	168	1	169	-1,17%
Bernouil	66			66	0,00%
Béru	91			90	-1,10%
Chassignelles	199			197	-1,01%
Cheney	124			124	0,00%
Chichée	237			234	-1,27%
Collan	131			130	-0,76%
Cruzy-le-Châtel	249			248	-0,40%
Cry	126			125	-0,79%
Dannemoine	254			255	0,39%
Dyé	130			129	-0,77%
Epineuil	338			339	0,30%
Fleys	133			133	0,00%
Fontaines-les-Sèches	33			33	0,00%
Gigny	88			89	1,14%
Gland	65			65	0,00%
Jully	103			104	0,97%
Junay	63			64	1,59%
Mélisey	170			173	1,76%
Molosmes	146			143	-2,05%
Nuits	265			266	0,38%
Pacy-sur-Armançon	153	151	2	153	0,00%
Perrigny-sur-Armançon	94			94	0,00%
Pimelles	55			53	-3,64%
Roffey	96			96	0,00%
Rugny	83			83	0,00%
Saint Martin sur Armançon	102			102	0,00%
Sennevoy-le-Bas	86			88	2,33%
Sennevoy-le-Haut	88			88	0,00%
Serrigny	76			75	-1,32%

Stigny	96			95	-1,04%
Tissey	80			82	2,50%
Tronchoy	106			107	0,94%
Vezaanes	42			40	-4,76%
Vezaanes	115			113	-1,74%
Villon	115			112	-2,61%
Viviers	108			107	-0,93%
Yrouerre	107			110	2,80%
Total	5 087			5 079	-0,16%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,7 abonnés/km au 31/12/2023 (____ abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,41 habitants/abonné au 31/12/2023 (____ habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 71,8 m³/abonné au 31/12/2023. (____ m³/abonné au 31/12/2022).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



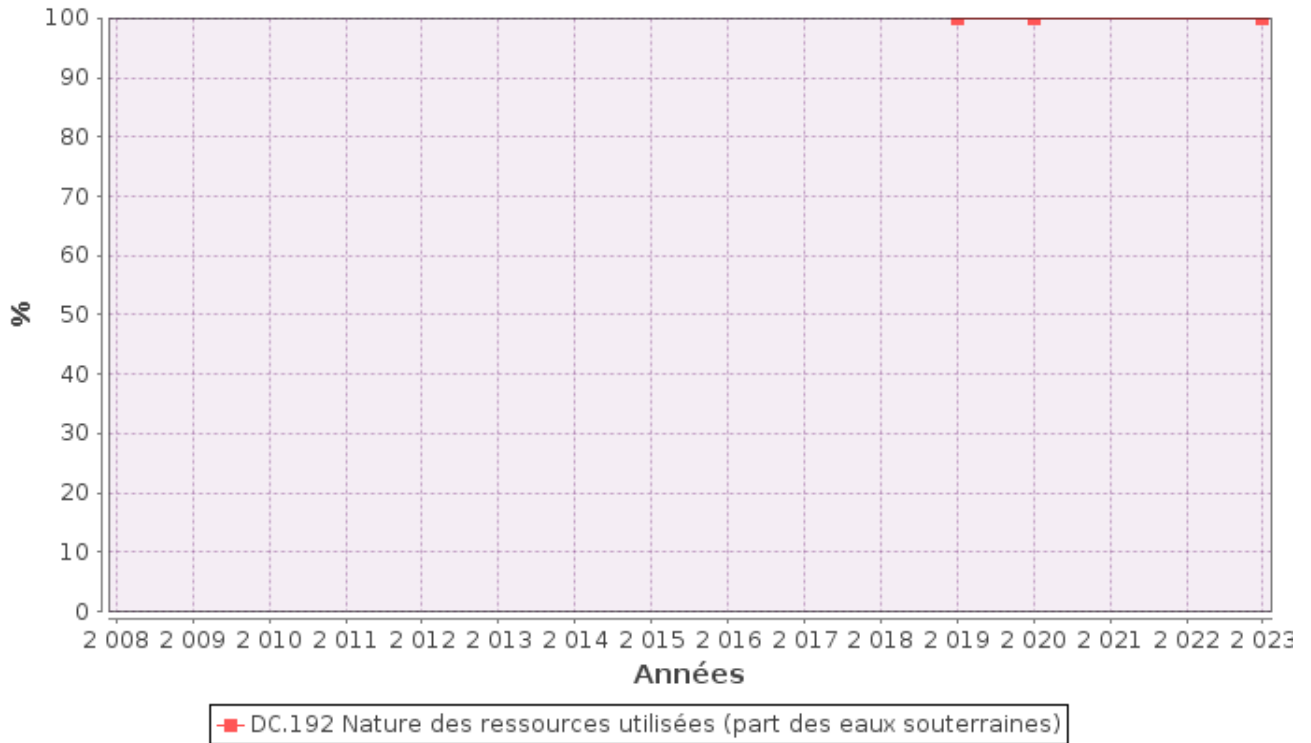
Le service public d'eau potable prélève **610 823 m³** pour l'exercice 2023 (717 158 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
moulin d'arlot Cry			19 196	21 977	14,49%
source de doux Nuits			22 491	24 887	10,65%
source de la fonte (Fleys)			0	0	
puits autan Villon			10 661	12 433	16,62%
puits sous fangelot Stigny			11 290	9 847	-12,78%
source du lavoir Cruzy			25 176	23 136	-8,10%
Puits du Pré de la barque (Dannemoine)			0	0	
source de la vèvre (gigny)			77 008	71 043	-7,75%
Ressource Guinandes - Prés-Hauts			129 995	52 587	-59,55%
Ressource La Lame			88 518	101 801	15,01%
Chichée - Pré de la Roche			64 985	131 921	103,00%
Petit Beru			17 556	9 965	-84,67%
source des guises (Mélisey)			21 791	19 373	-70,19%
puits des scies (Mélisey)			5 719	3 856	-32,58%
fontaine du lavoir Aisy			29 798	25 400	-14,76%
le tartre Ancy/Libre			15 896	12 267	-22,83%
Source de Chavan (Tonnerre)			4 649	17 203	270,04%
Source de Mihersey Chassignelles			19 549	15 119	-22,66%
source de vau			11 652	6 358	-45,43%
Puits des Troncs (Rugny)			19 690	20 788	5,58%
Source de Froides Fontaines			0	0	
Nouveau captage - Argenteuil			30 915	30 862	-0,17%
Puits de la Lame			0	0	

Total			626 535	610 823	-14,83%
--------------	--	--	---------	---------	---------

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

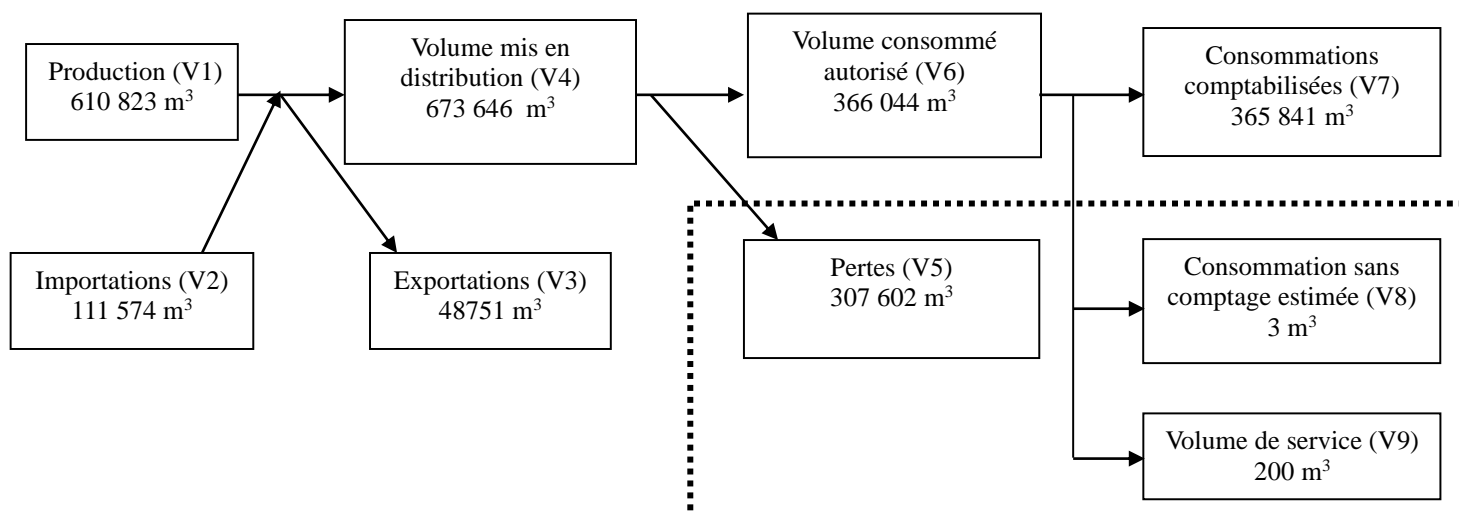


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.6.2. Production

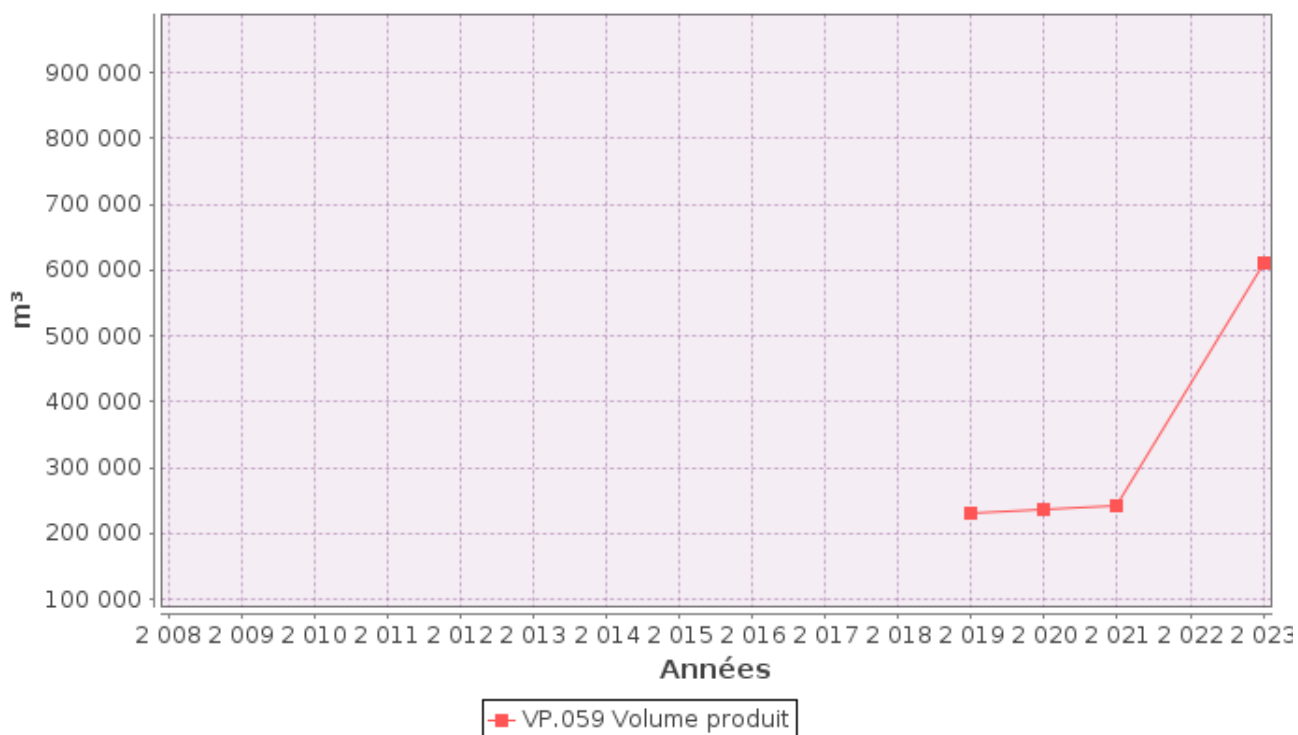


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
moulin d'arlot Cry	19 196	21 977	14,49%	80
source de doux Nuits	22 491	24 887	10,65%	80
source de la fonte (Fleys)	0	0		80
puits autan Villon	10 661	12 433	16,62%	80
puits sous fangelot Stigny	11 290	9 847	-12,78%	80
source du lavoir Cruzy	25 176	23 136	-8,10%	80
Puits du Pré de la barque (Dannemoine)	0	0		80
source de la vèvre (gigny)	77 008	71 043	-7,75%	80
Ressource Guinandes - Prés-Hauts	129 995	52 587	-59,55%	80
Ressource La Lame	88 518	101 801	15,01%	80
Chichée - Pré de la Roche	64 985	131 921	103,00%	80
Petit Beru	64 985	9 965	-84,67%	80
source des guises (Mélisey)	64 985	19 373	-70,19%	40
puits des scies (Mélisey)	5 719	3 856	-32,58%	80
fontaine du lavoir Aisy	29 798	25 400	-14,76%	80
le tartre Ancy/Libre	15 896	12 267	-22,83%	80
Source de Chavan (Tonnerre)	4 649	17 203	270,04%	80
Source de Mihersey Chassignelles	19 549	15 119	-22,66%	80
source de vau	11 652	6 358	-45,43%	80
Puits des Troncs (Rugny)	19 690	20 788	5,58%	80
Source de Froides Fontaines	0	0		—
Nouveau captage - Argenteuil	30 915	30 862	-0,17%	80
Puits de la Lame	0	0		80
Total du volume produit (V1)	717 158	610 823	-14,83%	—



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
SIAEP Vireaux Sambourg Moulins	12 569	13693	8.9 %	80
Tonnerre	81 446	97 078	19.2 %	80
Flogny la Chapelle	1060	803	-24.2 %	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	95 075	111 574	17,4%	---

1.6.4.

Volumes vendus au cours de l'exercice

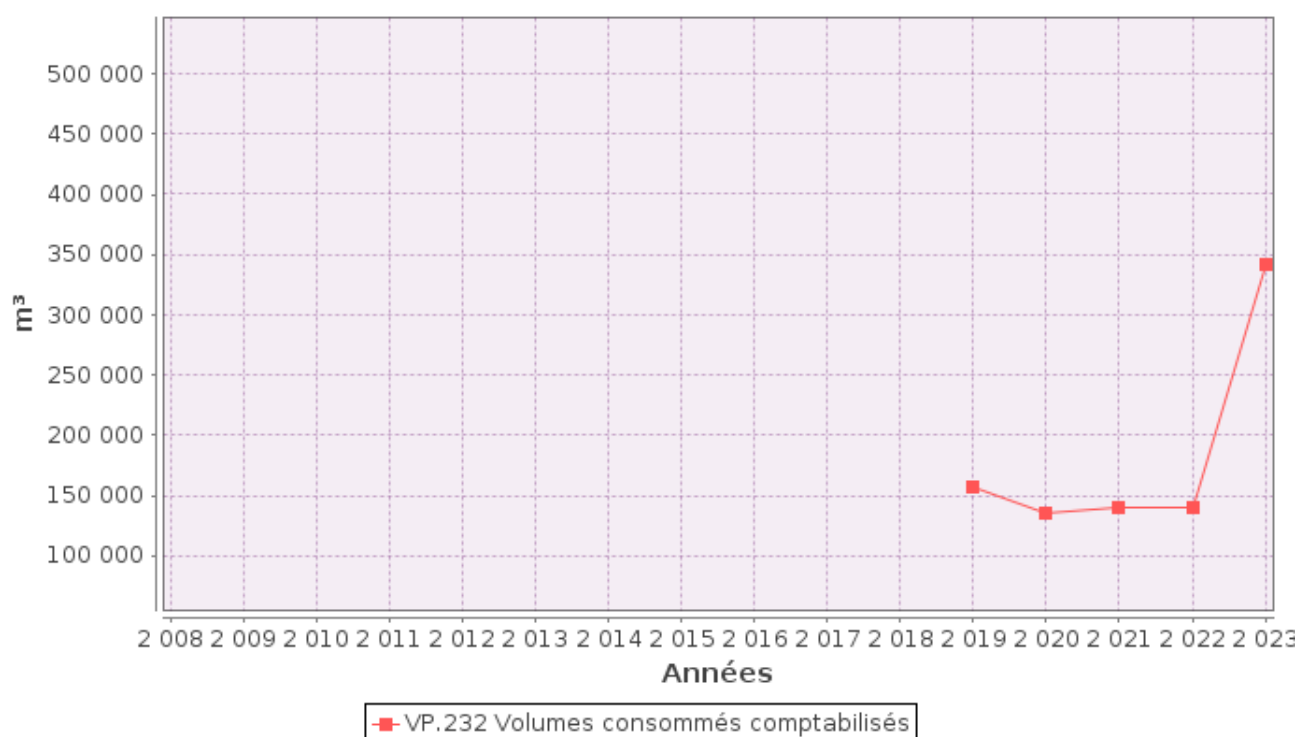


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	15257	9595	-37,11%
Ancy-le-Libre	7376	7488	1,52%
Argenteuil-sur-Armançon	12445	13179	5,90%
Bernouil	7675	6981	-9,04%
Béru	3883	4096	5,49%
Chassignelles	14421	13317	-7,66%
Cheney	10240	11770	14,94%
Chichée	16361	13727	-16,10%
Collan	9245	10020	8,38%
Cruzy-le-Châtel	13973	15960	14,22%
Cry	9933	7230	-27,21%
Dannemoine	19433	17034	-12,34%
Dyé	8227	8187	-0,49%
Epineuil	26863	23515	-12,46%
Fleys	12207	11910	-2,43%
Fontaines-les-Sèches	2090	1925	-7,89%
Gigny	8153	11197	37,34%
Gland	2323	2765	19,03%
Jully	8411	6358	-24,41%
Junay	2930	5428	85,26%
Mélisey	15217	12552	-17,51%
Molosmes	7871	8234	4,61%
Nuits	17285	15025	-13,07%
Pacy-sur-Armançon	23794	26571	11,67%
Perrigny-sur-Armançon	5289	5423	2,53%
Pimelles	3325	2887	-13,17%
Roffey	6781	6107	-9,94%
Rugny	8341	9245	10,84%
Saint Martin sur Armançon	6131	6168	0,60%
Sennevoy-le-Bas	4593	4293	-6,53%
Sennevoy-le-Haut	10179	9163	-9,98%
Serrigny	7350	7360	0,14%

Stigny	4322	3709	-14,18%
Tissey	13309	10705	-19,57%
Tronchoy	12556	9251	-26,32%
Veannes	2408	2094	-13,04%
Veannes	5521	5617	1,74%
Villon	4621	4683	1,34%
Viviers	7035	5687	-19,16%
Yrouerre	9804	9385	-4,27%
Total vendu aux abonnés (V7)	387 178	365 841	-5,51%
Service d'Etivey	7637	9091	19,04%
Service de Thorey	4476	3720	-16,89%
Tonnerre	58 107	35 940	-35 %
Total vendu à d'autres services (V3)	70 220	48751	-30 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	258	3	0%
Volume de service (V9)	1680	200	___%

1.6.6. *Volume consommé autorisé*



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	389 116	366 044	143,9%

1.7. *Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)*



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 230 kilomètres au 31/12/2023 (153,7 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service :

€ au 01/01/2023

€ au 01/01/2024

2023	Part fixe SET	Part variable SET	Redevance pollution	Redevance prélèvement	TVA	Facture TTC 120 m3	Prix au m3
Aisy-sur-Armançon	44,82	1,15	0,38	0,066	5,50%	248,16	2,07
Ancy le Libre	49,09	1,44	0,38	0,066	5,50%	290,56	2,42
Argenteuil sur Armançon	46.10	1.19	0,38	0,066	5,50%	258.92	2.16
Bernouil, Dyé	49,24	1,6	0,38	0,066	5,50%	291,54	2,43
Béru	45,7	1,55	0,38	0,066	5,50%	298,31	2,49
Chassignelles	50,92	1,27	0,38	0,066	5,50%	270,97	2,26
Cheney	47,62	1,53	0,38	0,066	5,50%	285,21	2,38
Chiché	52,6	1,46	0,38	0,066	5,50%	288,25	2,4
Collan	48,7	1,6	0,38	0,066	5,50%	302,81	2,52
Cruzy-le-Châtel	50,37	1,37	0,38	0,066	5,50%	283,05	2,36
Cry, Perrigny-sur-Armaçon	46,1	1,19	0,38	0,066	5,50%	249,34	2,08
Dannemoine	47,62	1,57	0,38	0,066	5,50%	295,34	2,46
Épineuil	50,74	1,58	0,38	0,066	5,50%	299,89	2,5
Fleys	49,66	1,51	0,38	0,066	5,50%	283,56	2,36
Junay	49,54	1,53	0,38	0,066	5,50%	288,5	2,4
Melisey	47,62	1,56	0,38	0,066	5,50%	305,97	2,55
Molosmes	50,5	1,56	0,38	0,066	5,50%	295,84	2,47
Nuits	46,1	1,13	0,38	0,066	5,50%	255,75	2,13
Pacy sur Armançon	46.10	1.19	0,38	0,066	5,50%	258.92	2.16
Roffey	47,62	1,56	0,38	0,066	5,50%	292,8	2,44
Rugny	52,77	1,43	0,38	0,066	5,50%	293,17	2,44
Saint-Martin-sur-Armançon	49,24	1,59	0,38	0,066	5,50%	300,84	2,51
Sennevoy le Haut	52,35	1,38	0,38	0,066	5,50%	249,34	2,08
Serrigny	47,62	1,56	0,38	0,066	5,50%	276,54	2,3
SIAEP Gland Pimelles	54,26	1,42	0,38	0,066	5,50%	293,48	2,45
SIAEP Jully, Sennevoy le Bas	52,35	1,38	0,22	0,066	5,50%	266,14	2,22
Stigny	47,62	1,37	0,38	0,066	5,50%	280,14	2,33
Tissey	44,44	1,55	0,38	0,066	5,50%	292,8	2,44
Tronchoy	46,42	1,56	0,38	0,066	5,50%	243,36	2,03
Vézannes	51,52	1,6	0,38	0,066	5,50%	286,92	2,39
Vézennes	49,24	1,58	0,38	0,066	5,50%	290,27	2,42
Villon	50,37	1,39	0,38	0,066	5,50%	285,58	2,38

Viviers	45,7	1,51	0,38	0,066	5,50%	305,78	2,55
Yrouerre	45,7	1,63	0,38	0,066	5,50%	279,39	2,33

2024	Part fixe SET	Part variable SIT	Redevance pollution	Redevance prélèvement	TVA	Facture TTC 120 m3	Prix au m3
Aisy-sur-Armançon	47,73	1,31	0,38	0,066	5,50%	272,66 €	2,27 €
Ancy le Libre	52,05	1,57	0,38	0,066	5,50%	310,14 €	2,58 €
Argenteuil sur Armançon	48.65	1.34	0,38	0,066	5,50%	277.43 €	2.31 €
Bernouil	52,12	1,65	0,38	0,066	5,50%	320,34 €	2,67 €
Béru	50,35	1,63	0,38	0,066	5,50%	315,94 €	2,63 €
Chassignelles	52,96	1,49	0,38	0,066	5,50%	300,97 €	2,51 €
Cheney	51,31	1,61	0,38	0,066	5,50%	314,42 €	2,62 €
Chichée	53,8	1,58	0,38	0,066	5,50%	313,25 €	2,61 €
Collan	51,85	1,65	0,38	0,066	5,50%	320,06 €	2,67 €
Cruzy-le-Châtel	52,69	1,54	0,38	0,066	5,50%	307,02 €	2,56 €
Cry	48,65	1,34	0,38	0,066	5,50%	277,43 €	2,31 €
Dannemoine	51,31	1,64	0,38	0,066	5,50%	318,22 €	2,65 €
Dyé	52,12	1,65				250,12 €	2,08 €
Épineuil	52,87	1,64	0,38	0,066	5,50%	319,87 €	2,67 €
Fleys	52,33	1,6	0,38	0,066	5,50%	314,23 €	2,62 €
Fontaines les sèches	53,67	1,54	0,22	0,066	5,50%	287,79 €	2,40 €
Gigny	53,67	1,54	0,22	0,066	5,50%	287,79 €	2,40 €
Gland	54,63	1,56	0,38	0,066	5,50%	311,59 €	2,60 €
Jully	53,67	1,54	0,22	0,066	5,50%	287,79 €	2,40 €
Junay	52,27	1,62	0,38	0,066	5,50%	316,70 €	2,64 €
Melisey	51,31	1,63	0,38	0,066	5,50%	316,95 €	2,64 €
Molosmes	52,75	1,63	0,38	0,066	5,50%	318,47 €	2,65 €
Nuits	48,65	1,29	0,38	0,066	5,50%	271,10 €	2,26 €
Perrigny-sur-Armaçon	48,65	1,34	0,38	0,066	5,50%	277,43 €	2,31 €
Pacy sur Armançon	48.65	1.34	0,38	0,066	5,50%	277.43 €	2.31 €
Pimelles	54,63	1,56	0,38	0,066	5,50%	311,59 €	2,60 €
Roffey	51,31	1,63	0,38	0,066	5,50%	316,95 €	2,64 €
Rugny	53,89	1,57	0,38	0,066	5,50%	312,08 €	2,60 €
Saint-Martin-sur-Armançon	52,12	1,65	0,38	0,066	5,50%	320,34 €	2,67 €
Sennevoy le bas	53,67	1,54	0,22	0,066	5,50%	287,79 €	2,40 €
Sennevoy le Haut	53,67	1,54	0,38	0,066	5,50%	308,05 €	2,57 €
Serrigny	51,31	1,63	0,38	0,066	5,50%	316,95 €	2,64 €
Stigny	51,31	1,54	0,38	0,066	5,50%	305,56 €	2,55 €
Tissey	49,72	1,63	0,38	0,066	5,50%	315,28 €	2,63 €
Tronchoy	50,71	1,63	0,38	0,066	5,50%	316,32 €	2,64 €
Vézannes	53,26	1,65	0,38	0,066	5,50%	321,54 €	2,68 €
Vézennes	52,12	1,64	0,38	0,066	5,50%	319,07 €	2,66 €

Villon	52,69	1,55	0,38	0,066	5,50%	308,28 €	2,57 €
Viviers	50,35	1,6	0,38	0,066	5,50%	312,14 €	2,60 €
Yrouerre	50,35	1,67	0,38	0,066	5,50%	321,00 €	2,68 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2022).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : _____ € (_____ € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	_____	_____	_____	_____
Paramètres physico-chimiques	_____	_____	_____	_____

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	_____%	_____%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	_____%	_____%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	101

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

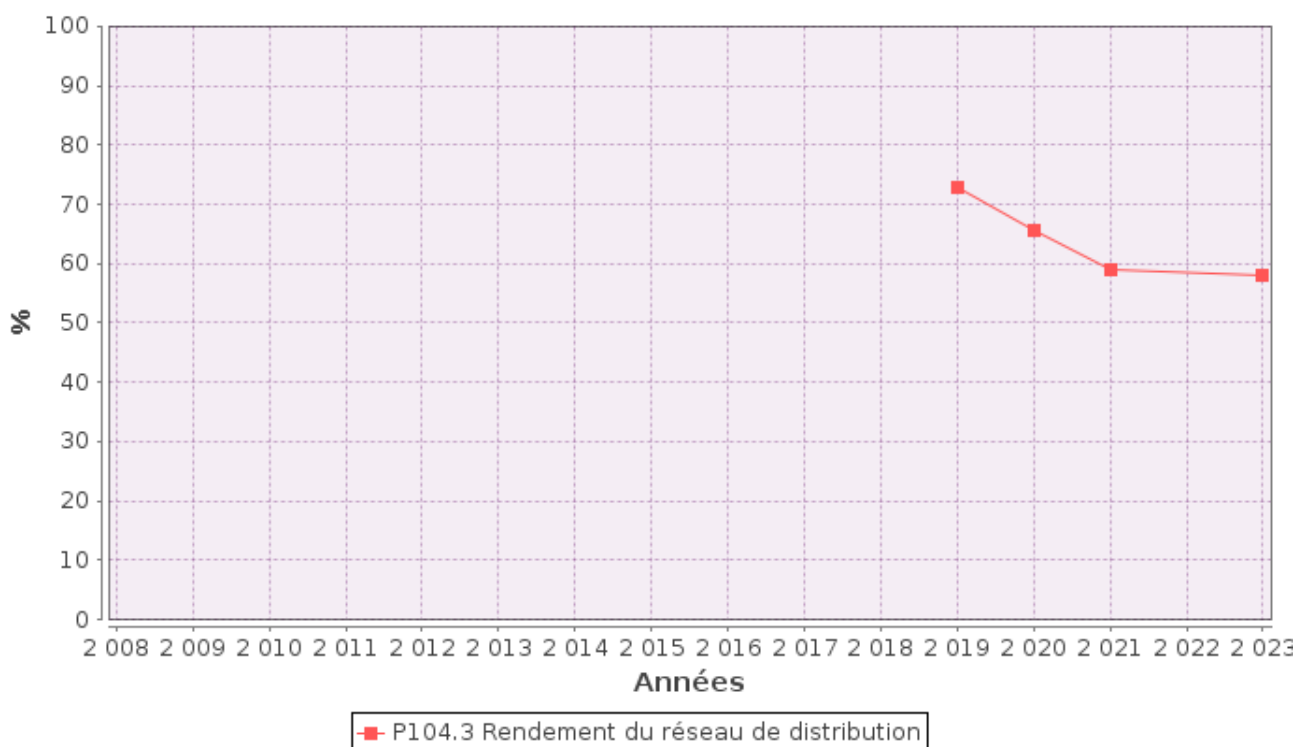
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	65.55 %	57.4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2,71	4.5
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	_____ %	54.3 %

Commentaire concernant le rendement du réseau : détail des rendements par réseaux dans le RPQS



3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

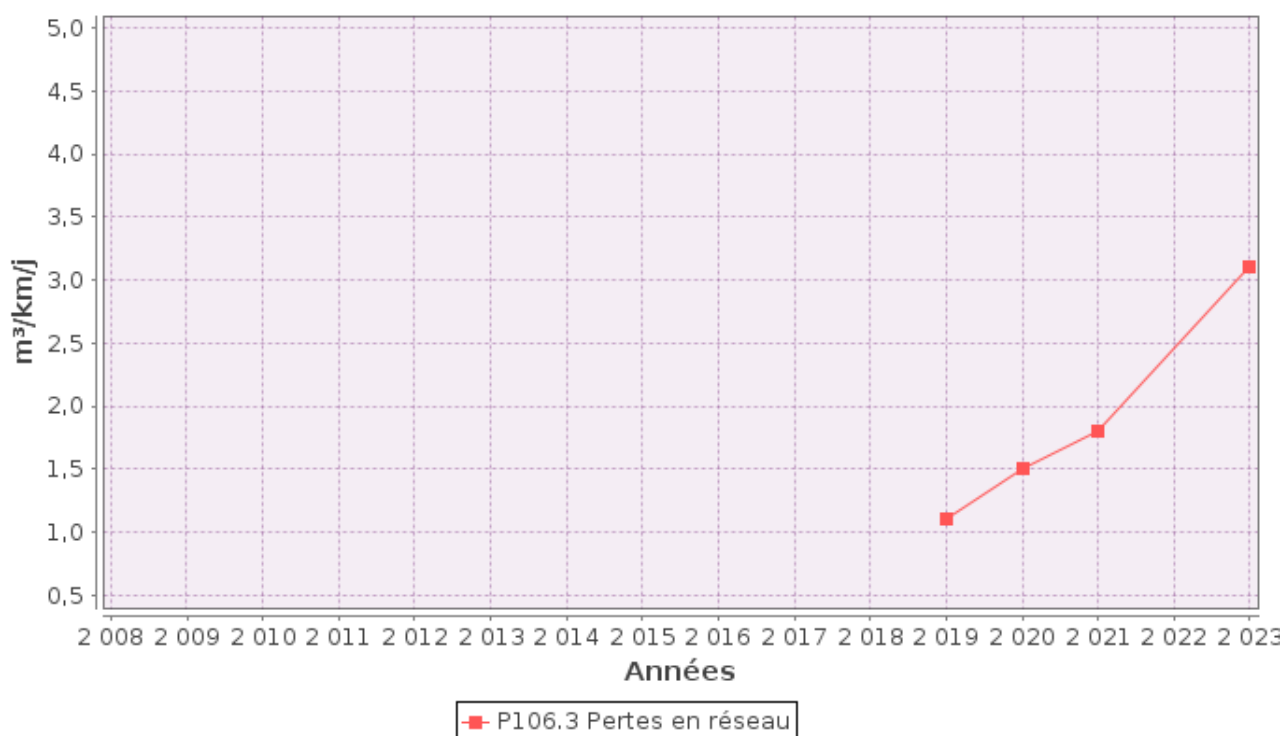
Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4.09 m³/j/km (____ en 2022).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 4.09 m³/j/km (____ en 2022).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	___%	___%	0,07%	0,05%

Au cours des 5 dernières années, 0,53 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,05% (0,07 en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est % (____% en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	117 013	26 563
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes : (budget eau général du SET)

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 113 807.70	1 976 357.52
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	180 690.96
	en intérêts	41 445.24

4.1. *Amortissements*



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 433 614.97 € (459 805€ en 2022).

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.3. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
694,75 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,002 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 542	6 716
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	—	—
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	—%	—%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	—%	—%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101	101
P104.3	Rendement du réseau de distribution	—%	58%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	—	3,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	—	3,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,07%	0,05%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	—%	—%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,002